

*Quatrième réunion d'information de la Cour pénale internationale à l'intention du  
corps diplomatique*

*Document d'information  
(Tel que diffusé le 31 mai 2005)*

*Résumé des activités depuis la troisième session de l'Assemblée des États Parties en  
septembre 2004*

## *La Cour pénale internationale*

Deux ans après l'entrée en fonction des juges et la prestation de serment du Procureur, la Cour, dont la structure administrative lui permet désormais de fonctionner à plein, entre à présent dans la phase judiciaire de ses activités. Le Bureau du Procureur poursuit des enquêtes dans le cadre de deux situations : l'Ouganda et la République démocratique du Congo. La Chambre préliminaire I, saisie de la situation en République démocratique du Congo, a tenu les premières audiences de la Cour et a rendu plusieurs décisions. Par ailleurs, les bureaux extérieurs de la Cour en Ouganda et en République démocratique du Congo ont commencé à fonctionner et sont entièrement équipés. La Cour tient les communautés éprouvées informées de ses activités et met en place des réseaux avec les populations locales.

Au total, quatre situations ont été déferées au Procureur. Trois États parties ont déferé des situations sur leur territoire et, le 31 mars 2005, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, a déferé à la Cour la situation au Darfour, au Soudan. La Présidence a assigné une chambre préliminaire à chacune des situations.

Les hauts responsables de la Cour s'attachent à ce que la Cour réponde aux attentes des États parties. Sous la direction du Conseil de coordination, composé du Président, du Procureur et du Greffier, la Cour a institué un nouveau processus d'élaboration du budget pour le projet de budget-programme 2006 afin d'en garantir la transparence, l'efficacité et la rigueur. S'agissant du budget 2006, il s'agit avant tout de présenter un budget solide, axé sur les résultats, avec des exigences de ressources pleinement justifiées par un ensemble d'objectifs définis, liés aux résultats prévus attendus, lesquels sont quantifiables grâce à une série d'indicateurs de performance. La Cour met également en place un Plan stratégique qui fixera ses objectifs et les modalités de son développement au cours des cinq prochaines années. La réussite de la Cour dans ces secteurs, de même que dans d'autres grands domaines administratifs, doit beaucoup à l'adhésion de tous les organes au principe de « Cour unique ». Tout en respectant comme il se doit l'indépendance des organes conformément au Statut, le Président, le Procureur et le Greffier continuent de donner la priorité à la coordination s'agissant des questions administratives.

Maintenir un dialogue constant avec les États est une priorité de la Cour, tout comme les tenir informés de l'évolution de la situation judiciaire, des activités administratives et des questions ayant trait au budget et à la gestion de l'ensemble de la Cour. La Cour organise donc régulièrement des séances d'information à l'intention des membres du corps diplomatique, dont une séance annuelle à Bruxelles pour ceux qui ne peuvent pas assister aux séances ayant lieu au siège de la Cour. Dans la perspective de la séance d'information du 8 juin, le dossier ci-après donne également des informations sur les principales activités et les derniers événements concernant la Présidence et les Chambres, le Bureau du Procureur, le Greffe et le Secrétariat de l'Assemblée des États parties depuis la 3<sup>e</sup> session de l'Assemblée des États parties qui s'est tenue en septembre 2004.

### I. Développements en relation avec les activités judiciaires

- Élection des juges présidents des trois chambres préliminaires
- Assignation par la Présidence des situations en République centrafricaine et au Darfour (Soudan) aux chambres préliminaires III et I respectivement
- Audiences et décisions de la Chambre préliminaire I concernant la situation en République démocratique du Congo
- Sixième session plénière des juges en mars 2005, avec, entre autres :
  - Discussion des commentaires reçus sur le Règlement de la Cour et, sur ce fondement, révision de la version française, envoyée depuis aux États parties ([http://www.icc-cpi.int/library/about/officialjournal/ICC-BD-010104-Rev0105\\_text\\_tFrench.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/about/officialjournal/ICC-BD-010104-Rev0105_text_tFrench.pdf))
  - Adoption du Code d'éthique judiciaire le 9 mars 2005 ([http://www.icc-cpi.int/libray/about/officialjournal/ICC-BD02-01-05\\_Fr.pdf](http://www.icc-cpi.int/libray/about/officialjournal/ICC-BD02-01-05_Fr.pdf))
- Approbation par la Présidence le 24 janvier 2005 du formulaire standard de demande de participation des victimes aux procédures, conformément à la disposition 2 de la norme 23 du Règlement de la Cour

#### *Activités en cours*

- Commentaires des juges sur le projet de Règlement du Greffe daté du 8 avril
- Examen par les juges du formulaire standard de demande de réparations pour les victimes, pour approbation future par la Présidence
- Poursuite de la préparation des juges aux aspects pratiques des procédures judiciaires
- Contacts de la Présidence et du Greffe avec des États en vue de conclure des accords sur l'exécution des peines

### II. Autres activités

- Conclusion de l'Accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies
- Nombreux exposés par le Président, les vice-présidentes et les juges à la fois au siège de la Cour et à l'étranger, afin d'expliquer le rôle de la Cour
- Réunions entre le Président et des représentants d'États, d'organisations internationales et d'ONG, à la fois au siège de la Cour et ailleurs
- Réunions régulières avec le Greffier afin de renforcer le contrôle de la gestion du Greffe
- Organisation de réunions du Conseil de coordination afin de discuter et de coordonner les activités administratives de tous les organes
- Participation des juges aux présentations faites aux visiteurs de la Cour

### III. Principales activités prévues

- Poursuite de la mise en oeuvre du principe de « Cour unique » et coordination entre les organes sur les sujets d'intérêt commun
- Renforcement du réseau d'accords de coopération avec les États et les organisations internationales

**I. Activités depuis la troisième session de l'Assemblée des États parties**

***Enquête en République démocratique du Congo***

- Examen de tous les crimes graves commis en République démocratique du Congo depuis juillet 2002 et, à partir de cette analyse, décision de concentrer pour l'instant les efforts sur les crimes commis en Ituri par deux principales milices.
- Entretiens avec des témoins directs des crimes, des témoins connaissant la situation en général, des personnes bien informées et des suspects ; recueil de documents, vidéos, photos, entre autres éléments d'information ; obtention de la coopération de différents partenaires.
- Plus de 50 visites dans la région pour mener des enquêtes sur le terrain.
- Recueil de 11 000 documents (37 000 pages) et entretiens avec plus de 60 personnes.
- Ouverture et mise en place d'un bureau extérieur en collaboration avec le Greffe.
- Organisation, le 9 novembre 2004, d'une séance d'information informelle à l'intention de la Chambre préliminaire I et participation, le 15 mars 2005, à une conférence de mise en état.
- Dépôt, le 19 avril 2005, d'une requête du Procureur aux fins de la prise de mesures en vertu de l'article 56 (« Occasion unique d'obtenir des renseignements »), s'agissant d'une expertise que doit réaliser l'Institut néerlandais de police scientifique (NFI), et participation à des audiences à huis clos.

***Enquête en Ouganda***

- Plus de 50 visites en Ouganda pour enquêter.
- Entretiens avec des témoins directs des crimes, des témoins connaissant la situation en général, des personnes bien informées et des suspects ; recueil de documents, vidéos, photos, entre autres éléments d'information ; obtention de la coopération de différents partenaires.
- Sept missions sur le terrain en Ouganda aux fins d'établir les liens nécessaires pour conduire des enquêtes et évaluer les intérêts des victimes.
- Invitation de dirigeants de différentes communautés à La Haye pour renforcer le soutien aux activités d'enquêtes et envisager la façon de coordonner les actions respectives du Bureau du Procureur et des dirigeants des communautés.
- Ouverture et mise en place d'un bureau extérieur en collaboration avec le Greffe.
- Organisation d'une séance d'information informelle à l'intention de la Chambre préliminaire II.

***Analyse***

- Saisine par la République centrafricaine (troisième renvoi émanant d'un État partie) concernant la situation dans ce pays depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.
- Saisine par le Conseil de sécurité (premier renvoi émanant du Conseil de sécurité) concernant la situation au Darfour, au Soudan, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.
- Réception de 272 communications depuis la dernière session de l'Assemblée des États parties, et examen de celles-ci comme prévu à l'article 15.
- Analyse détaillée de 8 situations préoccupantes, notamment en République centrafricaine et au Darfour, conformément aux articles 15 et 53 du Statut de Rome. Sept de ces situations en sont à la phase II et une à la phase III (analyse et planification approfondies).

- Concernant la situation au Darfour déferée par le Conseil de sécurité, le Bureau a :
  - créé une équipe conjointe d'analyse ;
  - analysé cinq mille documents réunis par la Commission Cassese, ainsi qu'un volume comparable de documents provenant de sources librement accessibles ;
  - recherché des informations supplémentaires auprès de diverses sources indépendantes, notamment au cours de six réunions organisées au siège de la Cour ;
  - étudié des possibilités de coopération pour faire progresser l'analyse.

### *Coopération*

- Conclusion d'un accord de coopération avec Interpol.
- Conclusion de cinq accords avec des organes du système des Nations Unies, renforçant l'Accord négocié régissant les relations entre la CPI et l'ONU.
- Conclusion d'accords avec des États pour faciliter les enquêtes.
- Participation aux discussions relatives aux accords de coopération ou aux arrangements que doit conclure la Cour (arrangements de sécurité ONU, Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Union africaine, Union européenne).
- Contacts avec des réseaux existants d'autorités nationales participant aux enquêtes sur les crimes qui relèvent du Statut de Rome.
- Mise en place d'un système centralisé permettant de coordonner et de suivre les demandes d'assistance, notamment une base de données relatives aux contacts, canaux, et textes de lois ; un outil de recherche de bases de données ; des modèles de demandes, et autres outils pertinents.

### *Autres activités*

- Recrutement de 21 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (portant le total à 62 administrateurs au 23 mai) et 11 membres des services généraux (soit 27 au total au 23 mai).
- Poursuite du développement du Projet d'outils juridiques, dont une application de gestion des affaires appelée « Matrice des affaires » et la préparation de commentaires sur les questions de fond et de procédure soulevées par le Statut de Rome.
- Rédaction de plus de 70 mémorandums juridiques.
- Lancement d'un processus de consultation auquel participeront des organisations non gouvernementales, l'ONU et les États parties, afin de mettre au point une méthodologie permettant d'évaluer les intérêts de la justice.
- Réunion Bureau du Procureur - ONG en décembre 2004.

## **II. Activités prévues**

- Poursuite des enquêtes sur les situations en République démocratique du Congo et en Ouganda.
- Ouverture prévue d'une troisième enquête en 2005.
- Recrutement d'une troisième équipe d'enquête en cours.
- Réunion avec les États parties pour examiner les stratégies et les activités du Bureau (20 juin).
- Rapport au Conseil de sécurité sur les activités menées concernant le Darfour (fin juin)
- Dialogue avec des partenaires intéressés par la mise au point d'une méthodologie relative aux intérêts de la justice.
- Achèvement, à la fin 2005, de la première version du Projet d'outils juridiques, dont une version de l'application « Matrice des affaires » pouvant être mise en place dans d'autres juridictions que la Cour.

## Greffé

### Budget au 10.05.2005

- Contributions reçues : 62,13 % du budget total pour 2005 (68 040 500 euros)
- Le montant des contributions non acquittées pour 2002-2003 et 2004 représentent respectivement 3,50 % et 8,30 %

**Ressources humaines** : effectifs de la Cour: 304 (femmes 48 %, hommes 52 %)

- 69,5 % du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (objectif : 59,56 %)
  - 12,06 % du Groupe des États d'Afrique (objectif : 13,03 %)
  - 2,13 % du Groupe des États d'Asie (objectif : 7,79 %)
  - 4,96 % du Groupe des États d'Europe orientale (objectif : 7,15 %)
  - 11,35 % du Groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes (objectif : 12,47 %)
- Nombre de candidatures reçues en 2005 : 11 939

## I. Siège

### 1. *Direction des services administratifs communs*

- **Budget 2006** : Basé sur des objectifs préalablement définis qui, chaque fois que possible, résultent du Plan stratégique de la Cour pour les cinq années à venir. La Cour en est à la phase initiale du projet consistant à relier le Plan stratégique et le budget 2006.
    - Distinction nette entre les ressources essentielles nécessaires à l'établissement et au fonctionnement d'une organisation capable de faire face aux situations et les ressources liées aux situations (résultant de l'ouverture d'une enquête). Ces dernières sont calculées en tenant compte du fait que chaque situation passe par des phases différentes, requérant des ressources différentes ; par exemple, on ne considère pas que la phase préliminaire nécessite des ressources pour la tenue quotidienne d'audiences.
    - Détermination des besoins des modules génériques : actions d'information et de sensibilisation, audiences, présence sur le terrain. La condition préalable à la création de tels modules est une conception commune des besoins et de la façon de les regrouper pour optimiser l'utilisation des ressources.
    - Délai d'achèvement : fin juin 2005
  - **Informatique et technologies de l'information** : la phase I de l'installation du progiciel de gestion intégré ERP (Enterprise Resource Planning) comprenant les modules finances, budget et achats a été achevée en janvier 2005. La phase II (ressources humaines et paie) sera finalisée en juillet-août 2005 et le module voyages à la fin 2005. Le progiciel de gestion intégré permettra aux États parties de contrôler efficacement la gestion et les dépenses de la Cour.
    - Système informatique de gestion de la Cour : phase I – application en cours ; phase II – achèvement à la fin de l'année. Le système TRIM est déjà utilisé par 1/3 de la Cour.
    - Extranet permettant aux membres du Comité du budget et des finances de communiquer en ligne, prêt le 1<sup>er</sup> juin 2005.
  - **Achats** : Un plan d'achat a été établi et est en cours d'application.
  - **Ressources humaines** : Le Règlement du personnel a été adopté. Présentation à l'Assemblée des États parties en novembre 2005.
    - La classification de tous les postes de la Cour a été arrêtée.
  - **Services généraux** : La salle d'audience I est presque achevée. La salle d'audience II sera achevée fin 2006.
- Locaux permanents** : La Cour a formulé ses besoins en matière de locaux permanents. Ces besoins sont constamment réévalués dans le cadre de l'exercice de planification stratégique mené par la Cour.
- Le Comité du budget et des finances a reçu une analyse comparant trois possibilités (rester dans les locaux actuels, déménager dans ceux du TPIY ou construire des locaux sur mesure). Du point de vue du financement, l'État hôte a présenté au Comité du budget et des finances un modèle aux conditions de prix du marché. L'Assemblée des États parties sera saisie de cette question en novembre.

2. **Direction du Service de la Cour** - Projet de Règlement du Greffe : des consultations en ligne et un séminaire (25-27 mai) ont été organisés. Les normes, au nombre de 232, portent notamment sur la procédure devant la Cour, les responsabilités du Greffier vis-à-vis des victimes et des témoins, les questions liées aux conseils, à l'aide judiciaire et à la détention.
    - Le plan du quartier pénitentiaire permanent est en voie d'achèvement. Une solution pour les installations de détention a été trouvée.
    - Un programme de protection pour les témoins et les victimes a été mis en place.
    - Trois accords de réinstallation de témoins ont été signés et trois autres au moins devraient l'être dans les six prochains mois. Le Greffe invite les États à conclure de tels accords ou à financer des réinstallations de témoins dans d'autres États.
  3. **Direction des victimes et des conseils** – Une consultation d'experts sur l'élaboration des formulaires standard de demande de participation ou de réparation a eu lieu les 25 et 26 avril.
    - Du matériel d'information sur les droits des victimes a été mis au point.
    - Un séminaire sur les conseils de la Défense s'est tenu les 23 et 24 mai.
  4. **Section de la Sécurité** – Une directive sur la sécurité de l'information a été adoptée par le Conseil de coordination. La Cour a adhéré au système de gestion de la sécurité de l'ONU.
  5. **Section de l'information et de la documentation** – Une version simplifiée du Statut est en cours de préparation.
    - Les documents de base de la Cour ont été publiés dans diverses langues parlées dans les pays concernés par une situation.
    - Les efforts futurs seront axés sur la préparation d'outils d'information et de sensibilisation adaptés au fort taux d'analphabétisme et à la diversité des langues parlées par les populations concernées.
  6. **Section des avis juridiques** – Des négociations avec l'État hôte sur l'Accord de siège sont en cours.
    - 25 États ont envoyé leurs textes de lois portant application du Statut de Rome. Une base de données des lois d'application regroupera tous ces textes.
    - Des négociations sont en cours avec l'Union européenne et l'Union africaine en vue de la conclusion d'accords de coopération formels. Des accords sont sur le point d'être négociés avec le CICR et le Comité consultatif juridique afro-asiatique. Tous ces accords sont négociés sous la direction du Président.
- Les quatrièmes Rencontres Greffe-ONG** devraient se tenir au siège de la Cour (23 et 24 juin)

## II. Opérations sur le terrain

1. **République démocratique du Congo** – Le bureau extérieur à Kinshasa sera mis en service le 1<sup>er</sup> juin. L'organisation de la présence sur le terrain à Bunia est en cours.
  - Une formation à l'intention des médias, des conseils de la Défense et des magistrats a été organisée en décembre 2004 et au premier trimestre 2005. Le Greffier s'est rendu sur place en avril. Il a rencontré des responsables gouvernementaux, des médias, des ONG. Cette mission couvrait également Kampala et l'Ouganda.
  - Des négociations en vue de conclure un accord formel avec la MONUC sont en cours.
  - Des outils d'information ont été mis au point, un annuaire des partenaires clés/groupes cibles a été achevé et les canaux de communication ont été établis.
2. **Ouganda** – Le bureau extérieur à Kampala est en service.
  - Missions de formation du même type que celles menées en République démocratique du Congo (décembre 2004 ; premier trimestre 2005)
  - Information et sensibilisation – voir dernier point sous République démocratique du Congo
3. **Darfour** – Suite au renvoi à la Cour de la situation au Darfour par le Conseil de sécurité, un groupe de travail sur le Darfour a été créé au niveau du Greffe. Il a pour mission d'aider le Bureau du Procureur, d'évaluer les besoins opérationnels et de faire des propositions concrètes.

## Secrétariat de l'Assemblée des États parties

**Ratifications récentes du Statut de Rome :** Le 99<sup>e</sup> État partie est la République dominicaine.

**Accord sur les privilèges et immunités de la CPI :** Andorre, Belgique, et Suède

### I. Quatrième session de l'Assemblée

- Des invitations à la quatrième session de l'Assemblée, qui doit se tenir à La Haye du 28 novembre au 3 décembre 2005, et à la reprise de la session, prévue à New York les 26 et 27 janvier, ont été envoyées le 18 mars 2005 à tous les États.
- Un projet d'ordre du jour pour la quatrième session sera envoyé au début de septembre à tous les États ; conformément à l'alinéa j) du paragraphe 2 de la règle 11 du Règlement intérieur de l'Assemblée, les États parties peuvent soumettre des points à inclure dans le projet d'ordre du jour.
- À la reprise de la session, l'Assemblée procédera à l'élection de six juges et de six membres du Comité du budget et des finances. Des lettres concernant la période de présentation de candidatures pour les juges et les membres du Comité du budget et des finances ont été envoyées à tous les États respectivement le 12 avril (ICC-ASP/4/S/4) et le 18 mars (ICC-ASP/4/S/2). La période de présentation des candidatures pour les juges et pour les membres du Comité du budget et des finances a été fixée du 18 juillet au 9 octobre 2005. Les candidatures reçues avant ou après cette période ne seront pas prises en compte.
- Les six juges dont le mandat expire le 10 mars 2006 proviennent des groupes régionaux suivants : un du groupe des États d'Afrique ; deux du groupe des États d'Asie ; un du groupe des États d'Europe orientale ; et deux du groupe des États d'Europe occidentale et autres États.
- Les six membres du Comité du budget et des finances dont le mandat expire le 20 avril 2006 proviennent des groupes régionaux suivants : un du groupe des États d'Afrique ; deux du groupe des États d'Asie ; un du groupe des États d'Europe orientale ; un du groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes ; et un du groupe des États d'Europe occidentale et autres États.
- S'agissant de la répartition des sièges au Comité du budget et des finances, le Bureau a décidé, le 11 août 2004, de proposer à l'Assemblée que la répartition actuelle des sièges entre les groupes régionaux soit maintenue jusqu'à ce que l'Assemblée adopte une résolution modifiant le paragraphe 8 du dispositif de la résolution ICC-ASP/1/Res.5. En conséquence, la répartition des sièges est la suivante : États d'Afrique, deux sièges ; États d'Asie, deux sièges ; États d'Europe orientale, deux sièges ; Groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes, deux sièges ; États d'Europe occidentale et autres, quatre sièges.
- S'agissant de la durée du mandat des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, le Bureau a décidé que, ce mandat expirant le 11 septembre 2006, soit deux mois avant la quatrième session de l'Assemblée, il recommanderait à la quatrième session de l'Assemblée de tenir ces élections en 2006 et de prolonger le mandat des membres en exercice jusqu'à la date de sa session suivante.
- Concernant le Bureau en place, son mandat expire au début de la quatrième session de l'Assemblée. La composition future du Bureau sera le résultat de consultations entre les États parties préalablement à l'ouverture de la quatrième session.

### II. Comité du budget et des finances

- Le Comité du budget et des finances a tenu sa quatrième session du 4 au 6 avril 2005 à La Haye. Le Comité était saisi de rapports sur plusieurs questions dont les locaux permanents de la Cour, un rapport préliminaire sur l'exécution du budget 2004, les hypothèses révisées du Procureur pour 2005, les discussions préparatoires pour le budget 2006 ; il a également examiné des rapports sur les questions relatives aux achats, aux ressources humaines, à l'aide judiciaire et au Plan stratégique de la Cour. Le rapport du Comité (ICC-ASP/4/2) a été envoyé aux États parties le 22 avril 2005.
- À sa cinquième session, qui se tiendra du 10 au 14 octobre 2005, le Comité examinera, entre autres, des questions budgétaires, notamment le projet de budget-programme pour 2006 et les données des rapports

d'exécution en matière de performance et de résultats financiers, des rapports d'audit, la question des locaux permanents de la Cour et le Plan stratégique de la Cour.

- Conformément au Règlement financier, le projet de budget-programme 2006 devrait être soumis par le Greffier au Comité et aux États parties au moins 45 jours avant la cinquième session du Comité. En conséquence, la Cour a décidé de soumettre le projet de budget-programme pour 2006 au Secrétariat début au juillet 2005, laissant ainsi le temps nécessaire pour la mise au point du texte, sa traduction et sa publication dans les six langues officielles de l'Assemblée. Compte tenu de cet engagement, le projet de budget sera envoyé à la fin août au Comité et aux États.

### III. Groupes de travail du Bureau

- Conformément à la résolution de l'Assemblée ICC-ASP/3/Res.8, le Bureau de l'Assemblée a créé le 1<sup>er</sup> décembre 2004 deux groupes de travail, basés à La Haye et à New York, dont la coordination a été confiée respectivement aux ambassadeurs Gilberto Vergne Saboia (Brésil) et Allieu Ibrahim Kanu (Sierra Leone). Les modérateurs du Groupe de travail de New York se sont réunis pour examiner : 1) les relations avec l'Organisation des Nations Unies, notamment la question du bureau de liaison de la CPI auprès de l'Organisation ; 2) les arriérés des États parties ; et 3) le projet de Règlement du Fonds au profit des victimes.
- Le groupe de travail de La Haye, quant à lui, a tenu deux réunions durant lesquelles les questions suivantes ont été examinées : 1) les locaux permanents de la Cour et 2) le rapport oral du coordinateur de l'équipe chargée du projet de Code de conduite professionnelle des conseils.
- Cette équipe a tenu en 2005 cinq réunions sur le projet de Code de conduite professionnelle des conseils. Les deux prochaines réunions auront lieu le 9 et le 24 juin. Des représentants des trois organes de la Cour ont également été invités à prendre part à ces réunions. La troisième réunion de l'équipe était consacrée à l'examen de propositions émanant de barreaux et d'organisations non gouvernementales. Une révision de l'intégralité du code devrait être finalisée à la fin juin par l'équipe.
- S'agissant de la question des locaux permanents de la Cour, lors de la deuxième réunion du groupe de travail de La Haye, tenue le 28 avril, le groupe a été saisi de deux rapports de la Cour : un rapport sur les options de logement (ICC-ASP/4/1) et un rapport contenant une présentation du projet (ICC-ASP/4/CBF.1/3). En outre, le groupe de travail a reçu un rapport sur les modèles de financement présenté par M. Edmond Wellenstein, Directeur général de l'équipe spéciale pour la CPI au sein du Ministère néerlandais des affaires étrangères. Un exposé similaire sera fait le 16 juin au groupe de New York des amis de la Cour et au Bureau.

### IV. Réunion intersession du groupe de travail sur le crime d'agression

- La deuxième réunion intersession du groupe de travail spécial sur le crime d'agression aura lieu du 13 au 15 juin et se tiendra au Liechtenstein Institute on Self Determination de la Woodrow Wilson School, de l'Université de Princeton, États-Unis d'Amérique). Participation uniquement sur invitation. Pour tous renseignements supplémentaires: <https://www.princeton.edu/~lisd/ISSmeeting05> ou contacter Mme Dorothy Hannigan, Université de Princeton, par courrier électronique : [doth@princeton.edu](mailto:doth@princeton.edu), par téléphone : 609-258-6200 ou par télécopie : 609-258-5196.

### V. Documents de l'Assemblée des États parties

- Les documents de l'Assemblée, dans les six langues officielles, figurent sur le site Internet de la Cour : <http://www.icc-cpi.int/asp>.

\* \* \*